

**Attestation sur l'honneur de non alcoolémie et de  
non emprise de stupéfiants, drogues ou  
tranquillisants non prescrits médicalement**

N° de dossier sinistre : **22007947**

N° de police d'assurance : **S14142849**

Je soussigné(e) : **ESTIVALET ARLETTE**

demeurant à : **44 RUE DE LISLEFERME**

**33000 BORDEAUX**

certifie sur l'honneur que, concernant l'accident survenu le **17-04-2022** à **00:00**

Immatriculé **CW-658-LK** que je conduisais,

- Je n'ai pas subi l'épreuve d'alcootest
- J'ai subi l'épreuve de l'alcootest  
Elle s'est révélée :  positive  négative
- Je n'ai pas fait l'objet d'une prise de sang
- J'ai fait l'objet d'une prise de sang
  - J'en connais le résultat :
    - Alcoolémie
      - Négative  positive Taux ..... g/1000
    - Usage de stupéfiants, drogues ou tranquillisants non prescrits médicalement
      - Négatif  positif
  - Je n'en connais pas le résultat

Je m'engage sur l'honneur à rembourser à la compagnie la somme qu'elle aura réglée au titre des garanties « Dommages » de la police d'assurance automobile référencée ci-dessus, au cas où il se révélerait qu'au moment du sinistre je conduisais en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique, même en l'absence de signes manifestes d'ivresse, tels que ces infractions sont définies à l'article L1 du Code de la Route, ou sous l'emprise de stupéfiants, drogues ou tranquillisants non prescrits médicalement.

Fait à ..... Le / /

Faire précéder votre signature de la mention  
"Lu et approuvé"

Extrait de l'Article 441.7 du Nouveau Code Pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de

15 245 € d'amende le fait :

1 – d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;»



Edité le 04-05-2022 à 09:44